

La décriminalisation des drogues en C.-B. se terminera le 31 janvier 2026



Après le 31 janvier 2026, toute personne en possession de drogues illégales s'exposera à des interventions policières en Colombie-Britannique.

Si vous avez des drogues en votre possession, elles peuvent être saisies et vous pouvez être arrêté, inculpé et condamné.

Appelez le 9-1-1 si quelqu'un fait une surdose.

La Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose (Good Samaritan Drug Overdose Act) est distincte de la dériminalisation des drogues. Celle-ci vous protégera contre les accusations de simple possession si vous recevez de l'aide pour une surdose.



Consommez dans un service de prévention des surdoses (SPS) ou avec un ami ou une amie de confiance dans un endroit sûr.

Pour plus de ressources, rendez-vous sur :
www.towardtheheart.com

Pour obtenir de l'aide en matière de santé mentale et de consommation de substances en Colombie-Britannique, consultez le site : helpstartshere.gov.bc.ca